AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1059
FR0010357079-FS0448

24 mai 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DL SOFTWARE

(Alternext)

Par courrier reçu le 24 mai 2017, Monsieur Jean-Noël Drouin, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2017, indirectement par l'intermédiaire de la société par action simplifiée DL Invest qu'il contrôlait, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DL SOFTWARE et détenir directement 1 action DL SOFTWARE représentant 1 droit de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition en numéraire et par voie d'apport en nature des sociétés Phoenix et DL Invest, par la société DLPV Software[1].

A cette occasion, le concert composé de M. Jean-Noël Drouin (directement et indirectement par l'intermédiaire de la société DL Invest SAS qu'il contrôlait), M. Patrick Lemaire et des managers de la société DL SOFTWARE a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 mai 2017, directement et indirectement les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société DL SOFTWARE. Le pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, conclu entre ces actionnaires le 30 novembre 2015 a été résilié en date du 18 mai 2017.

[1] Cf. communiqué diffusé par la société le 18 mai 2017 et D&I 217C1016 du 19 mai 2017.